

**DELEGUES TITULAIRES :**

Etaient présents : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Paulette CUILLANDRE (Asnières), Bernard GOURBIN (Bernesq), Jean-Pierre COUPRY et Michel POULAIN (Blay), Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Patrick THOMINES (Colleville), Michel HENRY et Albert PHILIPPE (Colombières), Jean-Jacques PAUL et Gilbert BUCAILLE (Crouay), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Alain CORNIERE et Philippe ISABELLE (Etréham), Michel LAMY (Formigny), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louvières), Pierre LEFEVRE (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Pierre GALERNE (Russy), Raymond BIRABENT et Michel MALLETT (Ste-Honorine), Umberto GIOMMI (St-Laurent), Alain PASQUET (St-Martin de Blagny), Benoît AIMABLE (Surrain), Robert NAUDON et Alain VAUDRY (Tour-en-Bessin), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, Andrée LEROUTIER et Alain POTIRON (Trévières), Jean OLARD et Daniel LEBREC (Vierville).

Etaient excusés :

Régine ANQUETIL (Formigny) suppléée par Jean THOMAS.  
Christian LEGRAND (Tour-en-Bessin) suppléé par Serge BRIARD.  
Pierre GALERNE suppléé par Marie-Christine BERTIER

**DELEGUES SUPPLEANTS :**

Etaient présents : Jean Marie GERMAIN et Véronique MADOUASSE (Aignerville), Béatrice POTTIER (Asnières), Rémi PHILIPPE (Bernesq), Mireille DUFOUR (Bricqueville), Etienne DE MAUPEOU (Colombières), Stéphanie HENRIETTE et Jean-Noël LENOURY (Colleville), Elisabeth GOUHIER (Crouay), Michel FEVRIER et (Etréham), Christian RONDELET (Ecrammeville), Monique PICANT (la Folie), Sylvie PINTO, Jean-Marc NOEL (Louvières), Bertrand MUS (Mosles), Alain BERTAUX (Rubercy), Henri LE ROY (Surrain), Marcel DUFOUR et Michel SCULLER (Ste-Honorine), Raymond MOUQUET (St-Laurent), Marylise PASQUET, (St-Martin de B.), Henri LE ROY, Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Serge BRIARD et Yves VAUTIER (Tour-en-Bessin), Michel FUSEE, et Jean LENAULT (Trévières), Daniel LARONCHE (Vierville).

Etaient excusés : Michel PHILIPPE (Aignerville), Patrick DESHAYES (Asnières), Michel VAULTIER (Bernesq), Michel Alain ROGER et Bruno ANNE (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Alain MAQUERELLE (Colombières), Jean FOUCHER et (Crouay), Yvonne FILMONT( Etréham), , Jérôme VALLEE (La Folie), Georges TRONCON (Mosles), Bernard MARCIENNE (Formigny), Jean-Pierre LAHAYE et Séverine PANNIER (Mandeville), Serge GROULT (Rubercy), Thierry DUCLOS (Russy), Isabelle THIERRY (St-Laurent), Elisabeth BIOU (St-Martin de Blagny), ), Michèle LEFEVRE (Tour-en-Bessin), Evelyne VAUTIER, Didier AUBERT (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville).

Monsieur HENRY ouvre la séance. Le procès verbal de la réunion du 4 février 2003 est adopté.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Compte administratif 2002 et affectation de résultats
2. Bilan des Commissions
3. Budget primitif 2003
4. Maison de la Communauté et des Services
5. Contrat de Pôle
6. Questions et délibérations diverses

## **1. Compte administratif 2002 et affectation de résultats**

Les documents budgétaires ont été envoyés avec l'invitation au présent Conseil.

M. RICHARD et Melle BEHUE présentent le compte administratif 2002 de la Communauté de Communes. Pour faciliter la gestion et le suivi des actions de l'Intercom, une comptabilité analytique est réalisée. Les éléments budgétaires sont ventilés dans neuf services qui correspondent aux compétences de l'Intercom :

1. Ecoles,
2. Voirie,
3. Activités socioculturelles (centre de loisirs, aides aux associations),
4. Développement économique et aménagement de l'espace,
5. Tourisme,
6. Habitat,
7. Assainissement,
8. Administration
9. Autres (charges globales, non séparables : assurances, médecine du travail, CNAS).

Cette ventilation analytique est une opération interne, qui n'apparaît pas dans les comptes du percepteur.


Les dépenses sont les suivantes :	En fonctionnement :	539 091 €
	En investissement :	644 017 €
Les recettes :	En fonctionnement :	836 672 €
	En investissement :	613 011 €

M. RICHARD procède au vote par chapitre du compte de gestion et du compte administratif 2002 de la Communauté de Communes.

 **Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2002.**

• **Affectation de résultats :**

M. BERNARD, le percepteur, présente l'affectation de résultats. Cette opération correspond à l'autofinancement de la Communauté de Communes. L'excédent de fonctionnement sert à financer le déficit constaté en investissement. Ces éléments sont indispensables à l'élaboration du budget primitif.

 **Le Conseil de Communauté constate un déficit d'investissement de 196 161 € et un excédent de fonctionnement de 463 988 € qu'il décide d'affecter de la manière suivante :**

- **Au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), la somme de 196 161 €**
- **Au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), la somme de 267 826 €.**

## 2. Bilan des Commissions

---

Afin de comprendre le budget 2003, il apparaît nécessaire de faire au préalable un bilan des travaux des commissions.

### a) Ecoles

**Chargé du suivi : M. Birabent (Maire de Ste-Honorine des Pertes)**

Ecole maternelle de Trévières :

- Réparation de la toiture,
- Achat d'un photocopieur,
- Achat d'un téléphone-fax.

Ecole primaire de Trévières :

- Achat d'un téléphone-fax.

Ecole de Crouay :

- Travaux de plomberie (mitigeur),
- Rénovation des sanitaires,
- Remplacement du portail,
- Rénovation de la salle informatique.


Ecole d'Etream :


- Fourniture et pose de stores.

Ecole de Tour-en-Bessin :

- Aménagement d'une salle informatique,
- Remplacement de rideaux.

### Délibérations

 **Le Conseil de Communauté vote, à l'unanimité, les tarifs 2003 pour les communes extérieures :**  
**645 € pour un élève scolarisé en maternelle**  
**355 € pour un élève scolarisé en primaire**

 **Le Conseil de Communauté autorise la création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, échelon 11 (Mme LE MARCHAND).**

 **Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité, la demande d'une subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'une salle informatique à Tour en Bessin.**

### b) Socioculturel

**Chargé du suivi : Mme CURE (maire de Louvières)**

Gymnase :

- Acquisition du terrain,
- Etude architecturale.

Petite Enfance (0-6 ans) :

- Projets du contrat enfance.

#### Centre de loisirs :

- Peinture intérieure du bâtiment,
- Travaux d'électricité/sécurité du bâtiment.

#### Activités ados (12-18 ans) :

- Projets du contrat temps-libre

#### Délibérations

📖 **Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2003 :**

#### **Participation des familles au centre de loisirs intercommunal situé à Vierville sur Mer :**

- **20 €/semaine/enfant,**

#### **Participations des familles à destination des adolescents,**

- **pour les activités d'un coût inférieur à 15 € : prise en charge intégrale par les familles**
- **pour les activités d'un coût compris entre 15 et 30 € : prise en charge par les familles jusqu'à 15 euros, le reste par la Communauté de Communes.**
- **pour les activités d'un coût supérieur à 30 € : prise en charge des familles jusqu'à 15 euros et au-delà de 30 €, le reste par la Communauté de Communes.**

#### **c) Voirie**

**Chargé du suivi : M. Jacques Lemaître (Maire de Mosles)**

La commission s'est réunie le 19 février à Mosles pour déterminer le programme des travaux 2003, première année d'un nouveau cycle de trois ans.

Il est souligné que pour la première année la voirie ne constitue pas l'essentiel des investissements de la Communauté de Communes.

Ce nouveau cycle triennal part sur une nouvelle base étudiée en Commission Finances à savoir 975 €/Km/an avec prise en compte des trottoirs. Mr Henry précise que cette formule va avantager légèrement les communes possédant de nombreux trottoirs (Vierville/Mer et Trévières). Mr Henry rappelle également que les trottoirs de la Communauté de Communes ne sont pas éligibles à la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E).

#### Délibérations :

📖 **Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le programme 2003 des travaux de voirie et autorise le Président à solliciter les subventions de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) sur un montant subventionnable de 133 765 euros hors taxes en 2003, et de 159 874 € en 2004.**

**Montant global des travaux : 255 000 € hors taxes en investissement et 50 000 € toutes taxes en fonctionnement (point à temps).**

#### **d) Tourisme**

**Chargé du suivi : M. Patrick THOMINES (Maire de Colleville-sur-Mer)**

- *Base nautique*

La commission tourisme est en contact avec les responsables du VVF de Colleville au sujet de la vente du terrain sur lequel est envisagé la construction de la base nautique. Le prix de cession doit être déterminé par une évaluation des Domaines.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord, à quelques détails près, pour le projet de base présenté par l'architecte.

- *Topoguide*

M. Henry signale que le projet est étudié par l'ADTLB et qu'il sera financé, à 80 %, par le Conseil Général dans le cadre du contrat de canton.

- *La surveillance de baignade*

Considérant les objectifs de la Communauté de Communes de Trévières en termes de développement touristique et, considérant certaines difficultés financières des communes littorales dues à leur adhésion à la Communauté de Communes, M. HENRY propose que la surveillance de baignade devienne une compétence de la Communauté de Communes. M. HENRY rappelle que cette prise de compétence engendre inévitablement une modification des statuts. M. LEBREC demande des précisions sur ce qui reste à la charge des communes. M. HENRY indique que la surveillance des plages comprend la prise en charge du personnel chargé de la surveillance et que restent à la charge des communes le recrutement du personnel, les frais d'hébergement, d'entretien des postes de surveillance et d'achat de matériel. M. HENRY souligne que le budget a inscrit à ce titre 15 000 € par plage (l'équivalent de 3,5 emplois par plage). Plusieurs questions se posent sur le personnel qui

assurera la surveillance, les pompiers et les CRS ne l'assurant plus. M. HENRY et M. THOMINES répondent que, mis à part Vierville qui travaille depuis plusieurs années avec la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer), ce problème n'est pas encore résolu.

Délibérations :

**Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité la modification des statuts et donc que la surveillance de baignade soit prise en charge par la Communauté de Communes.**

**Le Conseil de Communauté décide, toujours par modification des statuts, que la Communauté de Communes adhèrera au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin en lieu et place des communes en prenant à sa charge les cotisations annuelles des communes adhérentes jusqu'à présent.**

### 3. Budget primitif 2003

---

La commission Finances, suivie par M. RICHARD, s'est réunie le 11 février pour préparer le nouveau budget. M. HENRY souligne le travail accompli par la Commission et par Géraldine BEHUE, l'agent de développement.

M. RICHARD et Melle BEHUE présente le budget primitif 2003 de la Communauté de Communes :

Dépenses	En fonctionnement :	901 150 €
	En investissement :	1 433 341 €
Recettes	En fonctionnement :	1 118 426 €
	En investissement :	1 433 341 €

Cette année a été inscrite au budget un fonds de solidarité d'un montant de 15 000 € afin de réduire les disparités de ressources entre les communes membres, en fonction de critères et de modalités d'application à définir par la Commission Finance.

Délibérations :

**Considérant que pour suivre l'inflation (+ 2 %), il faut prévoir les taux d'imposition suivants pour 2003 :**

• Taxe d'habitation :	2,93 %
• Foncier bâti :	6,64 %
• Foncier non bâti :	11,96 %
• Taxe professionnelle :	5,73 %

**Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces taux.**

**Le Conseil de communauté décide de prévoir aux associations les subventions suivantes :**

• A le Maison des Associations :	4 500 €
• A l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) :	17 000 €
• Associations participant au Contrat Enfance (Enfants Do, Bibliothèque pour Tous, Sol Fa Marais Do) :	1 500 €
• Syndicat d'Isigny (OPAH):	400 €
• Provision de fonds de concours aux communes (fonds de solidarité) :	15 000 €

Ces subventions seront versées dans la mesure où les actions proposées seront réalisées.

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2003.**

### 4. Maison de la Communauté et des Services

---

La Commission « Appel d'offres » s'est réunie le 27 février afin d'étudier les offres pour les 15 lots en vue de la construction de la Maison de la Communauté et des Services. M. HENRY annonce que le choix des entreprises n'est pas arrêté et que les offres sont étudiées techniquement par le cabinet d'architectes SCP DUPONT-NICOLAY & Associés. La commission « appel d'offres » se réunira à nouveau prochainement afin d'effectuer les choix définitifs d'entreprises pour chaque lot.

## 5. Contrat de Pôle

---

L'architecte choisi pour réaliser les études, financées jusqu'à 50 % par le Conseil Régional, est B. LESTELLE (Maisons). Les projets du contrat de pôle sont arrêtés à la signature ; on ne peut ensuite en ajouter. La durée de réalisation s'étale sur 3 ans.

Mme CUILLANDRE annonce que la commune d'Asnières ne participera pas au contrat de pôle. M. HENRY insiste sur le fait que beaucoup de retard a été pris et qu'à partir de ce jour il ne sera plus possible pour les communes de se rattacher au projet.

## 6. Questions diverses et délibérations

---

**Assainissement** : Bernesq a reçu son projet d'assainissement. BETAM doit maintenant venir faire une présentation du zonage à Bernesq.

**Données statistiques sur le bassin d'emploi du Bessin :**

**📖 Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président, M. HENRY, à signer au nom de la Communauté de Communes le texte de J.L. DUPONT, Sénateur du Calvados, formulant le souhait de voir le Bessin considéré comme un bassin autonome d'emploi, distinct de celui de Caen.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à 22H45.